

Trésor des morales de Plutarque

Auteur(s) : Plutarque

Généralités

Titre long de la première édition identifiée (ou autre édition)*Le tresor des morales de Plutarque de Chæronæ, tresexcellent historiographe & philosophe : contenant les preceptes et enseignements qu'un chacun doit garder pour vivre honnestement selon son estat et vacation : non moins necessaires & utiles à ceux qui desirent bien ordonner une oeconomie privée ou particuliere, qu'à ceux qui gouvernent les Republiques, & manient les affaires d'Estat. Avec les beaux dictz & faits, sentences notables, responses, apophthegmes, & formes de harengues des empereurs, roys, ambassadeurs, & vaillans capitaines tant grecs que romains : aussi les opinions des philosophes & gens scavans touchant les choses naturelles, pour servir d'exemple à ceux qui desirent scavoir & ensuivre les haults faicts és guerres, & de mesme leur police, conseil & gouvernemens en temps de paix. Premierement recueillis & extraicts en langue latine des Commentaires des Morales de Plutarque : & depuis redigez en bon ordre & disposition en langue françoise. Par François Le tort, angevin* (Jean Poupy, 1577)

Information sur l'auteur ou les auteurs

- [Plutarque](#)
- Philosophe, biographe, moraliste

Informations sur le traducteurLe Tort, François

Date de la première publication de l'œuvre1577

Informations sur l'œuvre

Consulter une transcription de la table des matières[TDM 1578 Trésor des morales de Plutarque Jean Poupy](#)

Transcription et analyse des péritextes

Transcription des péritextes de toutes les éditionsA Monsieur [Jean Poupy, 1577]

Monsieur Bonvoysin, Sieur de la Chapeliere, Belligan, &c. Conseiller du Roy, & President en sa Cour de Parlement à Rhenes en Bretagne, Salut.

Monsieur, la sentence d'Ion poète ancien, me semble pertinente & prononcée d'un meur jugement & avec grande raison : lequel souloit dire, que la Fortune & la

Vertu, qui sont deux choses tres-differentes, & qui n'admettent entre soy autre accointance ou familiarité, que celle qui pourroit estre constituée & avoir lieu entre la lumiere & les tenebres obscures, produisent toutesfois de tressemblables effects, & comme naissans de mesme source & semblable origine ou commencement : Desquelles l'une & l'autre agrandissent & honnorent les hommes, les accroissent & avancent en dignité & puissance, les maintiennent, (ã 2 rº) & conservent en estat & autorité. Mais toutesfois ceste sympathie ou conformité & semblance, laquelle se rencontre ainsi en leurs effects, n'a peu faire neantmoins, pour la grande difference & contrariété naturellement inserée entre les causes, qu'il n'y ait eu perpetuelle guerre & continuel assault entr'elles : dont est advenu que faisant leurs brigues & entreprises, les uns, comme les plus avisez, se sont tournez du costé, & ont tenu le party de la Vertu, comme a fait un Diogenes, Socrates, Solon, Bias, Thales, Anacharsis, & entre autres Alexandre, lequel dit de luy-mesme n'avoir jamais obtenu aucune victoire, ny mis à execution acte digne d'un homme magnanime & belliqueux, sinon au grand regret & à contrecœur de l'envieuse Fortune : de façon que non seulement il faisoit guerre sans intermission contre les hommes inhumains & barbares, mais aussi assiduelement guerroyoit contre la Fortune mesme, qui luy estoit tousjours contraire & portoit une fascinatoire envie & inextinguible malveillance, laquelle l'eut par adventure dominé & surmonté en toutes ou partie de ses tant renommées guerres & rares entreprises, ou pour le moins beaucoup rabaissé, n'eust esté la Vertu, comme aiant le plus fort & meilleur party, & aussi à bon droit plus favorisée, laquelle de sa puissance le maintenoit tousjours & con- (ã 2 vº) servoit en son entiere & invincible perfection, avec toute pureté & sincerité, sans aide ou support d'aucune tromperie ny fraude quelconque. Ceste chose doncques ayant frappé le cœur & excité le bon zele de ces grands personnages Scipion Numantinus & Marcellus, lesquels pour plus facilement luy faire sacrifice & deferer tels honneurs qu'elle merite, luy feirent edifier & construire un temple, lequel s'appelle le temple de Vertu & d'honneur. Et ces personnages là avec plusieurs autres induitz à leur exemple & façon de faire, ont continué longuement, en telles saintes & vertueuses ceremonies, extollant & honorant ainsi religieusement la Vertu. Les autres au contraire, considerant la Vertu estre trop simple & quasi abjecte en humilité, & ne vouloir en rien favoriser personne que premier ne l'eust merité par actions condignes : ne l'ont seulement, dis-je, quittée & abandonnée, la mesprisant & negligeant son party, mais se sont directement bandez & opposez à l'encontre, comme la mort contre la vie, les tenebres contre la lumiere, cherissant & embrassant la Fortune, se dediant du tout à elle & suivant son party, pourautant [sic] qu'elle ne refuse personne, ains favorise volontairement & à toutes mains, celui qui premier presente sa requeste, à quelque fin que ce soit, excitant en donnant courage aux (ã 3 rº) hommes hardis, (comme dit le poëte) & sans discretion avance aussi tost l'indigne comme le digne, & couronne aussi tost celui qui n'a point couru comme celui qui aura emporté le pris & la bague, ainsi qu'a sagement deduit le Poëte Latin. Cela apert evidemment en ce qu'elle a fait Darius de simple page & serviteur du Roy seigneur & maistre de tous les Perses, leurs biens & possessions : & à Sardanapalus lasciviant impudiquement & filant la laine meslé parmy les femmes, a indignement donné & livré le sceptre & diademe Royal, & manteau de pourpre. Davantage elle se jacte & glorifit de ces Roys qui ne furent jamais blessez en guerre, & ne respendirent oncques goutte de leur sang pour la tuition & defense de leur couronne, ou amplification de leurs Royaumes & obeissances, ny pour l'assurance & liberté de leurs subjects : Ce sont ceux-là, dit elle, qui ont esté bien fortunez, comme un Ochus, & un Artaxerxes, lesquels elle a constituez, colloquez & assis dès le premier jour de leur naissance au siege &

palais royal de Cyrus. Ce que considéré, le poëte Satyrique hardiment a prononcé que la Fortune estoit Deesse, & qu'elle avoit son siege & son throsne au ciel, Nullum numen abest, si sit prudentia : sed te Nos facimus Fortuna deam coeloque locamus(ã 3 v°)

Et Ovide deplorant les miseres & ennuy de son bannissement, n'a pas crainct de dire avec assurance que personne n'estoit aymé ny bien-venu, que celui qui est favorisé de la Fortune, & auquel elle dit bien, Diligitur nemo, nisi cui Fortuna secundus est, Quae simul intonuit, proxima quaeque fugat

Ceste chose mal entendue a tant aveuglé les anciens, & iceux retenuz és tenebres d'ignorance, qu'ils ont attribué totalement leurs faicts à Fortune, comme adjutrice & fautrice d'iceux, en luy sacrifiant & deferant tous honneurs & prerogatives de leurs dieux qu'ils adoroient au temps passé. A ceste raison Servius Tullius Roy des Romains, homme en cela riens moins, mais autrement tres-vertueux & tres prudent, celui qui fut le premier Censeur des mœurs, & Syndique ou Contrerolleur de la vie & des mœurs d'un chacun, & en public & en particulier, en cela, dis-je, estoit si peu advisé, que luy-mesme s'attribuoit à la Fortune, comme un œuvre d'icelle, & estimoit que sa puissance & grandeur Royale dépendoit immédiatement d'elle : A cause dequoy il luy fait edifier & bastir un temple magnifique & sumptueux, lequel il appelloit avec les autres Romains, le patron, la nourrice, & le soustien de la ville de Rome. Or par succession de temps non seulement les Empires, Royau- (ã 4 r°) mes & Republiques ont esté tranferées de la puissance & gouvernement de certaines nations à autres, & les uns ou du tout renversées, ou pour le moins changées avec grande diminution. les autres maintenues & de beaucoup agrandies & amplifiées : Mais aussi les esprits des humains se sont de jour à autre subtilisez & rendus plus aigus & avisez en invention, & en langage fort exquis, plein de persuasion & és choses mal-aisées artificiels, & eux assaillans à couvert, tournans leur dire aux loix, & à esmouvoir les affections populaires, visant tousjours à ce qui est le bien-seant, & de plus belle apparence. Lesquels doncques considerans qu'en tout & par tout la peau du Lyon n'estoit suffisante, y ont voulu appliquer & adjouster celle du Regnard. Car ne voulant s'asseurer & mettre totalement leur confiance en la Fortune pour son inconstance & soudaine mutation : luy ont donné pour ayde & conseil le Vice associé de tout genre d'iniquité, lequel ayant commencement d'entrée, n'a seulement obscurci la splendeur & force de la Vertu : mais aussi s'est rué sus & a renversé la Fortune sans dessus dessous, laquelle estoit demeurée victorieuse, & qui avoit si longuement tenu les premiers reings, avec tout honneur & prerogative d'autorité : & par ainsi aujourd'huy la Fortune n'a plus de credit aiant cédé au Vice, & la (ã 4 r°) Vertu n'ose paroistre ny sortir en lumiere, redoutant & la Fortune & le Vice puissants adversaires & ennemis reformidables, & ainsi, *jacet sopita Virtus, & erubescit victa Fortuna, Vitium autem exultat*. Ce vice donques a tellement pris possession du gouvernement des hommes, & est au profond de leurs cœurs de telle façon imprimé, que la Vertu est déprimée, & le Vice auctorisé, la Fortune n'a plus de credit ny de faveur, le Vice a toute grandeur, lequel a tellement consommé l'infelicité des hommes, les ayant rendus semblables aux beste brutes & irraisonnables, que choses vilaines, iniques & deshonnestes leur plaisent & resjouissent en toute liberté & sans en estre punis : de maniere que pour iceluy effacer & arracher, ne faudroit maintenant, à mon advis, s'aider d'aucun reformateur ou Censeur des vies & des mœurs selon l'ancienne coustume, mais d'un autre non reformateur, dis-je, mais refondeur de nouveaux hommes, lequel ostant toute racine & cause de pullulation à ce germe tant infecté, d'autant que

l'extirpation d'iceluy surpasse toute humaine nature, & est divine & supernaturelle. Car qu'y a il en ce monde plus excellent, plus glorieux, plus celestre, ny de plus difficile & haute conduite, que de moderer les humeurs des hommes, dompter leurs affections desordonnées, retrencher leurs (ã 4 rº) ambitions & immodérées entreprises ? Quelle chose, le mal ayant ja pris de si profondes racines, & estant par trop inveteré, ne peut estre executée que par un Censeur ou Syndique participant de la supresme Deité & puissance divine. Mais à quel propos tout cecy ?

C'est, Monsieur, que Plutarque de Chæronæe, ce grand Censeur & reformateur des mœurs & vies des hommes, selon les aages & conditions d'un chacun, me semble n'avoir esté induit ny poussé pour nulle autre fin à escrire ses Commentaires des Morales : que pour donner les preceptes & enseignements de pouvoir remedier à ce vice & mal quasi incurable, & nous monstrar la voye & enseigner le moien comme il faut imiter & embrasser la Vertu : & à negliger & ne faire compte de Fortune, & pour repouls le vice de soy. Lequel doncques non seulement de sa rare doctrine, nous a donné les regnes & ouvert le sentier qu'il nous convient tenir pour tendre à Vertu : **mais aussi a tres-diligemment recueilli les exemples & commandements des illustres & vertueux Censeurs & reformateurs de mœurs, tant Grecs que Romains : & les aiant redigez & mis par bon ordre, accompagnez toutefois de la narration & longs discours des dicts & faicts memorables de ces grands personnages, tellement qu'ils re-** (ã 4 vº) **quierent un homme de grand loisir, & qui prenne plaisir à ouir & à lire.** A ceste occasion, Monsieur, depuis peu de temps, entre ces longs discours & rhetoriques narrations, j'ay recueilli en langue Latine brièvement & le plus succinctement qu'il m'a esté possible, & pour eviter prolixité j'ay esté contraint souvent tronquer les discours & les mettre en moins de paroles qu'ils ne falloir : J'ai colligé, dis-je, les preceptes moraux & plus necessaires, & iceux compilez & referrez en un petit livret, ny aiant que les eschantillons, par maniere de dire, ou semences extraictes d'iceux. La lecture desquels, à mon advis, n'occupera point le temps des lecteurs qu'ils doivent à leurs autres affaires & negoces : attendu qu'en peu de paroles & sans discours, ils verront le suc avec le sens des-dicts preceptes, ensemble le naturel depeint au vif de plusieurs personnages dignes de mémoire. Quoy fait, Monsieur, j'ay esté prié, de le rediger pareillement & ramasser en nostre langue Françoyse & vulgaire, afin de pouvoir non moins servir à ceux qui n'ont cognoissance de la langue Latine, qu'à ceux qui sont doctes & versez és langues. A ce doncques persuadé, j'ay tasché à mon pouvoir eslire & choisir és Morales de Plutarque, les preceptes & choses non moins notables que necessaires, pour l'instruction & conversation de (ã 5 rº)

chasque personne selon sa vacation & estat, avec les beaux dicts des Roys, Empereurs vaillans Capitaines & grands personnages du temps passé : pourautant qu'ils peuvent beaucoup servir à cognoistre quelles ont esté leur nature & leurs mœurs, qui apparoissent bien souvent, & se descouvrent plus clerement en leurs dicts que non pas en leurs faits, lesquels ne sont moins utiles que necessaires à tous ceux qui manient affaires d'estat & de la choses publique.

Afin doncques, Monsieur, que ce mien petit labeur, eust plus de lustre & fust mieux receu entre les hommes doctes, & pour le faire courir en tous lieux soubz vostre autorité & garder des mes-disans, je l'ay ombragé de vostre nom tant celebre & fameux, à cause de voz singuliers & rares vertus. En faveur desquelles, le preux & magnanime Roy tres-chrestien & tres-digne de ses ancestres Henry second (que Dieu absolue) prince accompli & parfaict en toutes vertus autant que nul autre, &

qui estoit amateur de tous esprits genereux & gentils, tant accomplis aux sciences liberales, qu'aux arts mechaniques ou autres exercices, où il pouvoit remarquer quelque chose de beau : les aimoit, cherssoit, & gratifioit en tout ce que le divin Philosophe escrit du devoir que les Princes doivent à tels esprits, qu'il commande estre favorisez, re- (ã 5 vº) spectez, & caressez pour le bien & profit qui en peut provenir au public & entretien d'une republique : pour ceste seule, raison, dis-je, dés voz jeunes ans, Monsieur, vous constitua en l'estat & magistrat de judicature en sa ville d'Angers : en ceste charge comme vous y estes vertueusement porté & y avez droitement administré justice : pour le present je n'en toucheray autre chose, de peur que je ne semblasse vouloir chatouiller trop de pres. Je diray seulement que les partis qui ont eu differents à decider pendant vostre temps de judicature, s'estiment tres-heureuses d'avoir rencontré un juge tant equitable, & qui comprenoit si promptement le neud de leurs causes & differents, qui faisoit qu'un chacun couroit à vous demander justice de telle affection & desir que le cerf echauffé cherche les fontaines d'eaux courantes. Quoy considéré & avec meur jugement propensé, ceste grande tour & propugnacle invincible de la foy Catholique, & vray Palais orné de toute vertu, le Roy Charles neufiesme (que Dieu absolve) vous appella à son conseil & pour partie de voz labeurs employez à l'estude des bonnes lettres, vous recompensa d'un estat de President en sa Cour de parlement de Rhenes en Bretagne, auquel un chacun vous admire & revere hautement pour vostre singuliere doctrine. Pour ces cau- (ã 6 rº) ses, Monsieur, je vous suppliray tres-humblement, prendre en vostre tuition & sauvegarde, ce petit labeur & present que je vous dedie & consacre, & le vouloir recevoir de telle volonté, que souloit faire jadis ce grand Roy de Perse Artaxerxes, ce qu'on luy presentoit : Lequel estimoit estre acte de magnanimité & insigne bonté Royale, non moins prendre en gré & avec un bon visage de petits presens, que d'en donner de grands & magnifiques. Ce qu'il feit evidemment paroistre quelque fois en passant son chemin, qu'un pauvre paysant laboureur & gagnant sa vie à la sueur de son corps, desirant neanmoins gratifier le Roy son seigneur, & n'ayant autre chose pour luy presenter, luy eust offert de l'eau qu'il venoit à l'instant de puiser en la riviere avec ses deux mains : le Roy debonnaire la receut joyeusement, en se prenant à soubrire, mesure la grace & bonn'affection de l'offre, non à la valeur du present, mais à la bonne volonté de celui qui le presentoit. Et pourtant de mesme volonté & intention je vous offre, Monsieur, **L'Anthologie ou Tresor des Morales de Plutarque en** langue Françoisse, vous suppliant de rechef l'avoir agreable : ce que j'espere obtenir de vous de tant plus que je sçay, que comme plus un homme est studieux & sçavant, de tant plus aussi la douceur & courtoisie lut sont fa- (ã 6 vº) milieres : & si Dieu est flexible & ployable aux prieres humaines esuelles le cœur marche avec la bouche, les hommes sçavants & vertueux, qui sont les images de Dieu, & comme ses vicaires en terre, accepteront aussi gaiement & avec un bon œil, ce que les plus petits leur presenteront.

Monsieur je supplie le Createur joindre à voz vertus en parfaicte santé & prosperité tres-longue et tres-heureuse vie. De Paris au College de Caluy ce 26. Juillet, 1577.

Vostre tres-humble à jamais serviteur,

François Le Tort,

Angevin.

T. Lucretius C.

Floriferis ut apes in saltibus omnia libant :

Omnia nos itidem depascimur aurea dicta. (ã 7 rº)

Topoi dans les pèritextes

- abrégé, colliger, réduire
- anthologie
- échantillon
- exemple
- modèle de conversation
- ordonnancement
- public non savant
- public savant
- recueillir
- semence
- suc
- traduction
- utilité
- visée didactique

Les dossiers de la collection

2 sous-collections :

- [1577 - Trésor des morales de Plutarque - Jean Poupy](#)
- [1578 - Trésor des morales de Plutarque - Jean Poupy](#)

Les documents de la collection

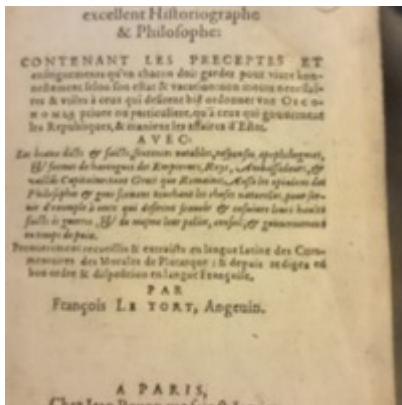
5 notices dans cette collection

En passant la souris sur une vignette, le titre de la notice apparaît.

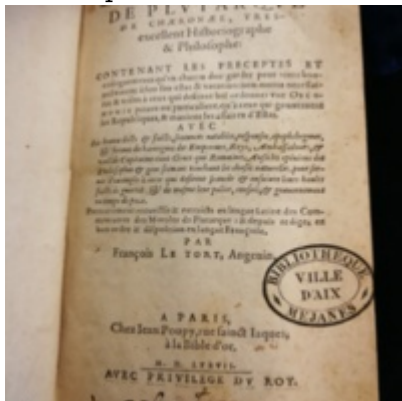
Les documents de la collection :



[1577 - Jean Poupy - Trésor des morales de Plutarque - BnF](#)
Plutarque



1577 - Jean Poupy - Trésor des morales de Plutarque - British Library



1577 - Jean Poupy - Trésor des morales de Plutarque - Les Méjanes, Aix-en-Provence



1578 - Jean Poupy - Trésor des morales de Plutarque - BSB Munich



1578 - Jean Poupy - Trésor des morales de Plutarque - Vitre

Tous les documents : [Consulter](#)

Informations sur la notice

Référence Thresors de la RenaissanceThRen_102

Rédaction de la noticeRéach-Ngô, Anne

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Citation de la page

Notice du site Thresors de la Renaissance : **Trésor des morales de**

Plutarque Anne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle), consulté le 02/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ThresorsRenaissance/collections/show/102>

Collection créée par [Anne Réach-Ngô](#) Collection créée le 16/10/2016 Dernière modification le 10/08/2022